

DEPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER
COMMUNE DE NAVEIL

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
Jeudi 08 janvier 2015 à 20 heures.

Nombre de Conseillers	L'an deux mille quinze,
En exercice : 19	le : huit janvier,
Présents : 16	Le Conseil Municipal de la Commune de NAVEIL,
Votants : 19	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de NAVEIL, sous la Présidence de Monsieur BORDIER, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 décembre 2014

PRESENTS : MM. BOIS - BOISET - BORDIER (procuration de M. JAHAN) - Mmes BOURGEOIS - BUFFEREAU - CHAINTRON - M. CHEVALLIER - Mme FAVREL (procuration de Mme POLIN) - MM. FICHEPAIN - FOURCADE (procuration de Mme HAÿ) - GARILLON - GEROLA - Mmes LABBE - MARTY-ROYER - MM. PETIT - SCHREIBERT -

ABSENTS : Mme HAÿ (procuration à M. FOURCADE) - M. JAHAN (procuration à M. BORDIER) - Mme POLIN (procuration à Mme FAVREL).

Madame BOURGEOIS a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité, mais Monsieur Gérola fait remarquer que contrairement à ce que lui avait affirmé Madame Polin, il n'était pas évoqué le Naveil Info dans le compte-rendu de la réunion du 1^{er} septembre 2014.

Monsieur le Maire rappelle que les téléphones portables ne sont pas admis sur les tables dans un souci de confort pour la réunion.

RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (COLLECTE - SITEU)

Ce rapport annuel avait été présenté lors de la séance de décembre mais avait été communiqué aux Conseillers municipaux un peu tard avant la séance ; Madame Marty précise qu'il n'avait été communiqué que lors de la séance.

Le Conseil municipal à l'unanimité prend acte de ce rapport annuel sur le service de l'assainissement collectif.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Monsieur le Maire explique qu'il a décidé de ne pas faire jouer le droit de préemption lors de l'aliénation des immeubles suivants :

- n° 042/2014 : bâti sis 6 rue de la pierrette, cadastrés section AE n° 153 (559 m²) et AE 161 (101 m²), appartenant à la Société Foncière Terre Neuve.

CONCESSION CIMETIERE

- n° 043/2014 : vente d'une concession au cimetière à Madame DAILLON Marie-Thérèse, 3 rue Claude Debussy à NAVEIL. Concession trentenaire à compter du 29 décembre 2014, de 2 mètres carrés, (références : concession 14 - plan n° 14).

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (SUBVENTION ETAT)

Monsieur le Maire explique que les dossiers doivent être déposés avant le 31 janvier.

Un seul dossier par collectivité sera retenu.

AMENAGEMENT DE LA RUE DE MONTRIEUX

Monsieur le Maire a rencontré, en compagnie de Monsieur Chevallier, Madame le Sous-Préfet.

Il s'agissait d'évoquer le dossier à déposer pour demander une subvention dans le cadre de la DETR : aménagement rue de Montrieux ou assainissement collectif Varennes, la Vove et Maison Blanche.

Ces deux dossiers sont susceptibles de relever de la DETR.

Chaque Conseiller a reçu le dossier de diagnostic de sécurité établi pour la Rue de Montrieux par Viatic.

Monsieur Chevallier le présente en détail.

Le coût s'élève à 1 070 000 ou à 1 100 000 euros avec l'option passage surélevé près de la boulangerie.

Madame Marty demande à combien s'élèveront les travaux pour « le dessous » de la route, pour les réseaux ?

Monsieur le Maire répond qu'un seul chiffrage a été avancé : 800 000 euros. Les investigations dans les réseaux n'étant pas terminées, il est difficile de chiffrer les travaux ; ils dépendront de l'état de ces réseaux.

A la question de Madame Favrel, Monsieur Chevallier répond qu'il n'y a pas assez de largeur pour réaliser une voie cyclable ; ce serait au détriment de la circulation des piétons.

Monsieur Fourcade évoque l'idée d'une chaussée partagée entre les piétons et les vélos.

Monsieur Chevallier répond que Viatic a envisagé cette hypothèse mais la largeur réglementaire de 1.5 mètres n'y est pas. Il n'est pas possible de rétrécir les trottoirs car les automobiles ont déjà des difficultés pour sortir des terrains.

Monsieur Bois fait remarquer que les rétrécissements prévus dans la rue feront ralentir les véhicules.

Monsieur Garillon ajoute que les nouvelles règles d'accessibilité imposent une largeur de trottoir suffisante pour un fauteuil roulant.

Madame Marty reconnaît que le travail fourni par Viatic est remarquable mais regrette que les attentes des Naveillois en matière de circulation douce ne soient pas mieux prises en compte dans un projet d'une telle ampleur.

Monsieur Fourcade ajoute que la rue de Montrieux est une tangentielle par rapport au bourg de Naveil ; il aurait souhaité qu'un travail soit mené sur les voies pénétrantes de la Commune.

Il ressort du dossier que des acquisitions de terrains seraient à effectuer :

- AH n° 226 - 2661 m² - en face du bar des 3 marches - pour réaliser un parking et laisser la voie libre pour le mini giratoire.

Monsieur le Maire explique que Monsieur Léone en demande 4 500 euros - en son temps il l'avait payé plus cher mais il est bien conscient qu'il ne peut en obtenir plus.

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- d'acquérir la parcelle AH n° 226 d'une superficie de 2661 m², sise à Montrieux, au prix de 4500 euros comme le demande le propriétaire Monsieur Léone.

- de mandater le Maire pour signer l'acte dont la rédaction sera confiée au Notaire de la Commune, notaire à Vendôme, ainsi que et tout document à intervenir.

- environ 100 m² à prendre sur la parcelle AH n° 227 - Monsieur Riby - pressenti, ce dernier est vendeur.

Monsieur le Maire est mandaté à l'unanimité par le Conseil municipal pour engager la négociation en vue de l'achat de ce terrain.

- AD n° 34 - Rue de Montrieux - pour préparer l'entrée de ville et permettre le réaliser un premier aménagement destiné à faire ralentir les véhicules.

Le Conseil municipal à l'unanimité mandate le Maire pour engager la négociation en vue de l'achat de ce terrain.

- AH n° 186 - Rue de Montrieux - pour réaliser le parking et laisser l'emplacement pour le plateau surélevé si le choix d'aménagement se portait sur l'option 2.

ASSAINISSEMENT VARENNES - LA VOVE - MAISON BLANCHE

Monsieur le Maire explique qu'il a fait le point sur le dossier avec Madame le Maire de Marcilly en Beauce. Le choix du maître d'œuvre est en cours.

Une nouvelle réunion aura lieu mardi prochain en présence du maître d'œuvre pour coordonner les dossiers et étudier sous quelle forme demander la subvention DETR ;

Madame Marty s'étonne qu'un dossier si important pour les habitants n'ait donné lieu à aucun compte-rendu de réunion de commission ou d'adjoints. Elle estime que c'est précipité eu égard à l'échéance annoncée du 31 janvier.

Monsieur le Maire explique qu'il a fait tout son possible pour faire avancer le dossier sur Marcilly. Ce n'est pas facile quand cela concerne deux communes. Ce dossier ne sera pas long à monter : on mesure les distances à parcourir pour les tuyaux et on multiplie par un prix au mètre carré puis on ajoute un forfait par branchement.

Monsieur le Maire explique qu'il y a deux hypothèses : soit Naveil participe financièrement à la construction de la station de Marcilly, soit elle l'utilisera moyennant versement d'une contribution.

Le choix du dossier à présenter nécessitera une autre réunion.

Madame Marty comprend qu'il y aura donc une réunion de la commission travaux avant la fin du mois.

Monsieur le Maire explique que les travaux doivent être débutés dans les deux ans après la notification de l'arrêté de subvention.

Monsieur Fourcade demande si le fait d'avoir obtenu la subvention pour le groupe scolaire l'année passée ne va pas empêcher une nouvelle attribution cette année ?

Monsieur le Maire répond qu'il faudra que le Conseil municipal mette un ordre de préférence sur les deux dossiers. Pour obtenir la subvention pour le groupe scolaire, il avait fait chiffrer à deux millions le montant du dossier afin de rester dans la limite exigée par les règles d'attribution de la DETR. L'enveloppe globale de DETR s'élève à environ 5 millions ; l'année passée, s'il avait fallu subventionner à hauteur de 20 % tous les dossiers présentés, c'est 7 millions qui auraient été nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Favrel annonce que la classe de neige part le mardi 13 janvier à 21 heures, pour revenir le samedi 24 vers 8 heures 30.

Aucune question n'étant posée, le Maire lève la séance à 21 heures 10.